

Date de la convocation : 19 juin 2015
Date de l'affichage en Mairie : 19 juin 2015

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 13

L'an deux mille quinze et le vingt-cinq du mois de juin, à 9 heures, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

Présents :

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLE, M. DAUDE, Mme RASCHETTI, Mme CHALLET

Pouvoirs :

Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BERTRAND

M. CHAPUIS donne pouvoir à M. TCHOKAKLIAN

M. SACCOCCIO donne pouvoir à Mme TORTET

Absents - Excusés :

M. COULMONT, Mme CHADOURNE, Mme BEAUFORT et M. DUFOUR

Madame Laurence COUCHON est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Modification de l'ordre du jour du conseil municipal - Approbation
- 2 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2015 - Approbation

TRAVAUX - AMENAGEMENT

- 3 - Marché relatif à l'aménagement de la route Départementale 86 en agglomération - Avenant n°1 au Marché - Approbation
- 4 - Travaux aménagement bâtiment périscolaire - Avenants lots du marché et marchés complémentaires - Approbation

AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES

- 5 - Attribution Marché de restauration scolaire cantine municipale - Approbation

FINANCES

- 6 - Décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2015
- 7 - Provisionnement d'une somme de 3000 euros auprès du Tribunal de Grand Instance pour avance frais d'expertise - Approbation

I - Modification de l'ordre du jour du conseil municipal - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une modification de l'ordre du jour du conseil municipal par ajout d'une nouvelle délibération relative à l'approbation de la consignation d'une somme de 3000 euros auprès du Tribunal de Grande Instance de Privas dans le cadre de l'ordonnance de référé du 7 mai 2015

portant désignation d'un expert à la demande de la collectivité dans le dossier de la coulée de boue.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la modification de l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :
Ajout d'une nouvelle délibération relative à l'approbation de la consignation d'une somme de 3000 euros auprès du Tribunal de Grande Instance de Privas dans le cadre de l'ordonnance de référé du 7 mai 2015 portant désignation d'un expert à la demande de la collectivité dans le dossier de la coulée de boue.

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2015 - Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 mai 2015, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Marché relatif à l'aménagement de la route Départementale 86 en agglomération - Avenant n°1 au Marché - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal un avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route Départementale 86 et de la Place Marc Seguin.

Ce projet d'avenant, d'un montant de 11277.40 € Hors Taxes, est lié à l'obligation de réaliser des travaux supplémentaires pour la mise aux normes en terme d'accessibilité de l'arrêt de bus situé Place Marc Seguin.

Il portera le montant total des travaux à 185087.70 € Hors Taxes

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route Départementale 86 et de la Place Marc Seguin pour un montant de 11277.40

Euros Hors Taxes à passer avec l'entreprise COLAS attributaire du Marché et portant le montant total des travaux à 185087.70 Euros Hors Taxes

- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Travaux aménagement bâtiment périscolaire - Avenants lots du marché et marchés complémentaires - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une proposition d'avenant pour le marché d'aménagement du bâtiment périscolaire liée à des sujétions techniques imprévues comme suit :

- **Lot n°1 - Maçonnerie attribué à l'entreprise STB** : avenant n°1 en plus value d'un montant de 2780.50 Euros TTC portant le montant total du marché à 19580.55 Euros TTC.

Elle soumet également à l'examen du conseil municipal trois propositions de marché complémentaire liées à des améliorations techniques et à une valorisation des travaux comme suit :

- **Lot n°1 - Maçonnerie attribué à l'entreprise STB** :

Marché complémentaire n°1 d'un montant de 3601.54 Euros TTC

- **Lot n°2 - Charpente couverture attribué à l'entreprise PIERREFEU** :

Marché complémentaire n°1 d'un montant de 2448.00 Euros TTC

- **Lot n°3 - Plâtrerie - Peinture - Plafonds attribué à l'entreprise BR**

AMENAGEMENTS :

Marché complémentaire n°1 d'un montant de 1431.03 Euros TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que le projet d'avenant est lié à des sujétions techniques imprévues présentant un caractère exceptionnel, imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties

Considérant que le projet d'avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché, au regard du montant total de celui-ci,

- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant pour les travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire lié à des sujétions techniques imprévues comme suit :

- **Lot n°1 - Maçonnerie attribué à l'entreprise STB** : avenant n°1 en plus valeur d'un montant de 2780.50 Euros TTC portant le montant total du marché à 19580.55 Euros TTC.

- **AUTORISE** le Maire à signer trois marchés complémentaires pour les travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire comme suit :

- **Lot n°1 - Maçonnerie attribué à l'entreprise STB** :

Marché complémentaire n°1 d'un montant de 3601.54 Euros TTC

- **Lot n°2 - Charpente couverture attribué à l'entreprise PIERREFEU** :

Marché complémentaire n°1 d'un montant de 2448.00 Euros TTC

- **Lot n°3 - Plâtrerie - Peinture - Plafonds attribué à l'entreprise BR AMENAGEMENTS** :

Marché complémentaire n°1 d'un montant de 1431.03 € TTC

La séance continue, présents les mêmes membres,

V- Attribution Marché de restauration scolaire cantine municipale - Approbation

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 mai 2015, le conseil municipal a approuvé l'engagement de la procédure d'appel d'offres pour la mise en concurrence relative au marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec prise d'effet à la rentrée scolaire 2015-2016.

Elle soumet à l'examen du Conseil Municipal l'attribution du marché susmentionné à l'entreprise API RESTAURATION - 26740 MONTBOUCHER SOUS JABRON- Cette entreprise a établi une proposition de repas s'établissant 2.70 € HT soit 2.85 € TTC pour un repas composé de cinq éléments pour les enfants de maternelle, de primaire et les adultes.

Elle précise que ce marché sera signé pour une durée d'une année correspondant à l'année scolaire 2015-2016 et sera susceptible d'être renouvelé par tacite reconduction pour une année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société API RESTAURATION - 26740 MONTBOUCHER SOUS JABRON- le marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec prise d'effet à la rentrée scolaire 2015-2016.

- **DIT** que le présent marché sera signé pour la durée de l'année scolaire 2015-2016 et sera susceptible d'être renouvelé par tacite reconduction pour l'année scolaire suivante

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI - Décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2015

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2015.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2015 avec ouverture et virements de crédits comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2 JUIN 2015		Section d'investissement dépenses			
OPERATION :	Réduction de crédits (€) :		Augmentation de crédits (€) :		Variation globale des crédits/opération (€) :
	Articles	Montant	Articles	Montant	
20 : Eclairage public			21534	55 000,00	55 000,00
29 : Etudes et aménagements urbains	2135	20 000,00	21578	2 000,00	-58 000,00
	2152	40 000,00			
31 : Ecoles	2181	2 000,00	2188	2 000,00	0,00
NA : Opérations non affectées			275	3 000,00	3 000,00
TOTAL		62 000,00		62 000,00	0,00

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII - Provisionnement d'une somme de 3000 euros auprès du Tribunal de Grand Instance pour avance frais d'expertise - Approbation

Le Maire explique au conseil municipal que le Juge des Référé du Tribunal de Grande Instance de Privas a désigné, à la demande de la collectivité, et par Ordonnance de référé en date du 7 mai 2015, un expert dans le cadre du dossier relatif à la coulée de boue due à un sinistre minier du vendredi 28 novembre 2014. Cette désignation est subordonnée à la consignation par la collectivité d'une avance sur frais d'expertise d'un montant de 3000 Euros à valoir sur le montant des honoraires.

Le principe de cette consignation doit être juridiquement actée par le conseil municipal.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la consignation auprès du Tribunal d'Instance de Privas d'une avance sur frais d'expertise d'un montant de 3000 €uros à valoir sur le montant des honoraires dans le cadre de l'Ordonnance d'expertise du Juge des Reférés du Tribunal de Grande Instance de Privas rendue le 7 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45

La secrétaire de séance

Laurence COUCHON



Le Maire

Gisèle BERTRAND

